

ASSEMBLÉE NATIONALE
5 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4078)

Adopté

AMENDEMENT

N° 676

présenté par
Mme Brugnera, rapporteure

ARTICLE 23

À la dernière phrase de l'alinéa 2, substituer à la deuxième occurrence du mot :

« l' »

les mots :

« la peine complémentaire d' ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.